



PRÉFET DU DOUBS

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE
D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL
(CDAC)**

14 décembre 2018

INFO-PRESSE

Dossier n°1810 D : La Commission rend une décision favorable à la demande d'Autorisation d'Exploitation Commerciale déposée par la SAS Champs La Noir, sise 29 chemin des Vignes Blanches à Châtillon le Duc (25870), relatif à l'extension de la surface de vente d'un magasin Super U (secteur 1) (+ 950 m²) pour atteindre une surface de vente totale de l'ensemble commercial de 6 114 m² (magasin Super U : 4 900 m² et galerie marchande : 1 214 m²) sans modification des surfaces du bâtiment existant, Zone Artisanale Les Salines à Pouilley Les Vignes (25115) (8 voix POUR – 1 ABSTENTION)

Cet avis sera :

- notifié au bénéficiaire dans un délai de 10 jours à compter de la tenue de la commission,
- inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Doubs dans les 10 jours suivants la notification et publiée, dans les mêmes délais, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département,
- affiché en mairie de Doubs, commune d'implantation du projet, pendant 1 mois.

Les recours prévus à l'article L. 752-17 du code de commerce peuvent être adressés dans le délai d'un mois au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial – Secrétariat de la CNAC – TELEDON 121, Bâtiment SIEYES, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75 703 PARIS Cedex 13.